

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 mai 2009

Nombre de conseillers

En exercice : **23**
Présents : **18**
Votants : **20**

Date de réunion

19/05/2009

Date de convocation

13/05/2009

Date d'affichage

29/05/2009

Le **19/05/2009** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

Présents : BUET Jean-Pierre, Maire, DECARRE Gilles, BURRIN Maryline, BONAVENTURE André, MENU Jean, ANDREANI Xavier, adjoints, DURAND Claude, FORTI Françoise, SAUTIER Pierre, BETEMPS Véronique, TREMBLAIS Alain, MASSIN Marie-Christine, BARBIER Lucien, SERTELON Anne, VELLUT Denis, LAVAUD Christiane, DUPENLOUP Joël, BARBIER Claude, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Procuration(s) : DERONZIER Martine à BONAVENTURE André, RAUER Nadine à BURRIN Maryline

Absent(s) : DERONZIER Martine, CATRY Benoît, RAUER Nadine, PERREARD Damien, CHEVALIER Laurent

Secrétaire de séance : TREMBLAIS Alain

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 24 et 31 mars 2009 sont entérinés à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point n°1 « SCHEMA MIXTE DE L'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES ABORDS – Délimitation du périmètre ». Accord à l'unanimité.

0 DELEGATIONS AU MAIRE (article L. 2122-22 du C.G.C.T.) – *Compte-rendu*

- 0.1 - *Décision n°2009-006* : non exercice du droit de préemption urbain concernant les parcelles ZM 110 et ZM 135 ;
- 0.2 - *Décision n°2009-007* : non exercice du droit de préemption urbain concernant les parcelles B 1107 et B 1550p ;
- 0.3 - *Décision n°2009-008* : non exercice du droit de préemption urbain concernant la parcelle D 498 ;
- 0.4 - *Décision n°2009-009* : non exercice du droit de préemption urbain concernant les parcelles E 1978 et E 1995 ;
- 0.5 - *Décision n°2009-010* : non exercice du droit de préemption urbain concernant les parcelles ZC 37 et ZC 41 ;
- 0.6 - *Décision n°2009-011* : non exercice du droit de préemption urbain concernant la parcelle ZM 106 ;

1 SCHEMA MIXTE DE L'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES ABORDS – *Délimitation du périmètre*

Point retiré de l'ordre du jour. Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes du Genevois, dans le cadre du contrat rivières, doit communiquer plus d'éléments afin de pouvoir délibérer sur le sujet.

2 DENOMINATIONS DE RUES – *Modifications*

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 26 mars 1998 avait fixé la première dénomination des rues de Viry. Dans ce cadre, il n'avait pas été donné de nom particulier à la route desservant la zone d'activité des Tattes et le secteur de la Gorge à Trottet. Or, dans le quotidien il s'avère nécessaire que ces rues soient dénommées « rues », « routes » ou « chemin ». La proposition est donc de les dénommer « Chemin de la Gorge à Trottet » et « Route des Tattes ». L'assemblée, à l'unanimité, décide que les voies désignées ci-dessous recevront les dénominations officielles suivantes : « Chemin de la Gorge à Trottet » et « Route des Tattes ».

3 C.C.A.S. – E.H.P.A.D. « Les Ombelles » – *Bail emphytéotique*

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de Viry est propriétaire d'un immeuble cadastré B n°1248, qui a été affecté à un établissement d'accueil pour personnes âgées, l'E.H.P.A.D.. La commune de Viry a confié la gestion dudit établissement au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) aux termes d'une

« convention de location de logement-foyer construit avec l'aide d'un prêt locatif aidé » en date du 17/02/1993.

Aujourd'hui il s'avère nécessaire, d'une part d'améliorer l'accueil des personnes âgées et d'autre part d'augmenter la capacité dudit établissement, ce qui implique tout à la fois la réhabilitation et l'extension de l'immeuble existant.

La commune de Viry et le C.C.A.S. souhaitent conclure un bail emphytéotique administratif régi par les dispositions des articles L.1311-2 à L.1311-4-1 du Code Général des collectivités territoriales à l'effet, pour le C.C.A.S., de faire réaliser, à ses frais, sur le terrain de la commune, d'une part, les travaux et ouvrages indispensables à la réhabilitation et à l'extension de l'établissement d'accueil des personnes âgées, et d'autre part, d'exploiter l'établissement pour la réalisation de cette opération d'intérêt général pour le compte de la commune. Le bail emphytéotique sera consenti pour une durée de 50 ans, moyennant un loyer d'un euro symbolique compte tenu de la mission d'intérêt général exercée par le CCAS. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conclure un bail emphytéotique entre la commune de Viry et le C.C.A.S..

4 BASKET CLUB DE SAINT JULIEN – *Demande de subvention*

Monsieur Gilles DECARRE, adjoint, expose à l'assemblée la demande de subvention du Basket Club de Saint Julien ainsi que le bilan 2008 qui présente un déficit de 9000 €. Il précise que le club accueille environ 35 personnes de Viry. Il propose à l'assemblée, au titre de l'année 2009, de verser une subvention exceptionnelle de 500 € (subvention 2008 : 300 €) afin de montrer le soutien, du conseil municipal, à un club actif qui fait l'effort de nombreuses actions envers les jeunes. Le Conseil Municipal décide, à 18 voix pour, 1 voix contre (Madame Marie-Christine MASSIN qui pense que la problématique des clubs sportifs en difficulté n'a peut être pas à être traitée à l'échelle communale et qu'il conviendrait de traiter la situation à l'échelle intercommunale) et 1 voix contre (Monsieur André BONAVENTURE précise qu'il vote contre l'augmentation de la subvention à 500 € mais qu'il est pour le maintien de la subvention 2008) de verser une subvention exceptionnelle de 500 € au Basket Club de Saint Julien. Monsieur Claude BARBIER indique qu'il vote pour la subvention de 500 € mais il préconise que le club fasse des économies de fonctionnement.

5 CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE - MJC – *Subvention salaires 1^{er} trimestre*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes à la MJC de Viry, au titre du contrat « Enfance et Jeunesse » :

ACTIONS	MONTANTS
Salaire secrétaire-accueil	1267.39 €
Salaire comptable	610.07 €
Salaire personnel entretien	326.10 €
Salaire Jennifer DIK	5 602.95 €
Salaire Régis FAVRE	6498.30 €
SOUS -TOTAL	14 304.81 €
Remboursement formation apprentissage Valérie DURAND	1 000 €
TOTAL	13 304.81 €

6 BUDGET GENERAL – *Admissions en non valeur*

A la demande de Monsieur le comptable du Trésor Public, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables suivantes :

Factures cantine : Monsieur Omar MOUATAZIL pour un montant de 426,58 €

Factures d'eau : Monsieur et Madame BRAILLARD-SCHWARZ pour un montant de 114.42 €.

Retour de délégations

Maryline BURRIN rend compte de ses délégations dans le cadre de la petite enfance de la Communauté de Communes du Genevois

Le Relais des Assistantes Maternelles (R.A.M.) fête ses 10 ans les 5 et 6 juin. Le R.A.M. est un des services de la petite enfance de la Communauté de Communes du Genevois. Plusieurs objectifs :

- l'information aux parents des différents modes de garde,
- une aide dans les démarches administratives,
- un soutien aux assistantes maternelles avec des temps d'échanges organisés sur plusieurs communes.

Maryline BURRIN indique qu'un centre de planification familial a ouvert des permanences à l'hôpital de Saint Julien.

Agire 74

Cette association qui gère les chantiers d'insertion en concertation entre la Commune de Viry et la Commune de Valleiry. Le bilan 2008 indique que 8 à 9 personnes ont régulièrement travaillé sur les chantiers. Ils effectuent sur la commune des tâches planifiées en concertation avec les services techniques communaux. C'est une aide ponctuelle qui s'inscrit dans une démarche d'aide à l'insertion.

MJC de Viry

Elle indique que la MJC de Viry fête ses 30 ans le 29 mai prochain. Le verre de l'amitié sera partagé après l'assemblée générale extraordinaire du même jour.

19h00 : démonstration activités

19h30 : assemblée générale extraordinaire

Des portes ouvertes sont organisées entre le 25 et le 30 mai. Des démonstrations des différents ateliers auront lieu le 17 juin une fête commune MJC et APE de Viry aura lieu le 20 juin.

Gilles DECARRE rend compte de ses délégations dans le cadre de la commission scolaire de la Communauté de Communes du Genevois.

Il indique que la convention pour l'utilisation de la piscine Vitam'parc par les écoles du canton sera signée 2^{ème} quinzaine de juin. Les premiers cours devraient avoir lieu à compter du 17 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire

signé

Jean-Pierre BUET

DECARRE Gilles	BURRIN Maryline	BONAVENTURE André	DERONZIER Martine	MENU Jean	ANDREANI Xavier
			Procuration à BONAVENTURE André		

CATRY Benôit	DURAND Claude	FORTI Françoise	SAUTIER Pierre	BETEMPS Véronique	RAUER Nadine
Absent					Procuration à BURRIN Maryline

PERREARD Damien	TREMBLAIS Alain	MASSIN Marie-Christine	BARBIER Lucien	SERTELON Anne	VELLUT Denis
Absent					

LAVAUD Christiane	CHEVALIER Laurent	DUPENLOUP Joël	BARBIER Claude
	Absent		